

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport d'activité et comptes 2022 de la Fondetec.

10 avril 2024

Rapport de M. Alain Miserez.

Le rapport d'activité et comptes 2022 de la Fondetec a été renvoyé à la commission des finances par le Conseil municipal lors de la séance du 27 juin 2023. La commission s'est réunie les 30 août et 27 septembre 2023 sous les présidences de MM. Daniel Sormanni et Ahmed Jama. Les notes de séances ont été prises par M^{mes} Jade Pérez et Sabine Bouraoui, que le rapporteur remercie pour leur travail précis.

Séance du 30 août 2023

Audition de M^{me} Catherine Thobellem, présidente, et de M. Kevin Janin, vice-président de la Fondation

M^{me} Thobellem remercie la commission de les recevoir, et elle informe que les comptes ont été particulièrement bien tenus, en précisant que l'organe de révision a félicité la Fondetec. Elle explique que les différents écarts sont dus à des régularisations comptables qui sont maîtrisées. Elle demande à la commission d'excuser M. Fatio, directeur de la Fondetec, et M^{me} Rosalia Correia, adjointe à la direction de la Fondetec, qui ne peuvent pas participer à cette audition. Elle rappelle que M. Janin est devenu vice-président, depuis le départ de M. Damien Gummy de la Ville de Genève, et il a été élu par le conseil de fondation le 8 juin. Elle laisse la parole à M. Janin.

M. Janin présente le bilan au 31 décembre 2022. Il indique que la Fondetec a un actif de 10 915 918,38 francs et un passif équivalent, et informe que les disponibilités des actifs sont séparées en deux, c'est-à-dire les placements à court terme et long terme, et il explique que les emprunts que la Fondetec octroie à une entreprise passent directement dans le long terme les montants exigibles à plus d'un an, ils passent dans le court terme les montants exigibles à moins d'un an, c'est pour cette raison qu'il faut évaluer la somme globale.

Au niveau des créances, la Fondetec avait trop payé une créance qui a été régularisée. Les placements à court terme et long terme correspondent à ce que la Fondetec a prêté. Le patrimoine administratif est composé de deux immobilisations: les immobilisations corporelles (meubles) et incorporelles (projet informatique, logiciel). On constate une dépréciation car ces sommes ont été amorties. Il n'y a rien à signaler en ce qui concerne les passifs de régularisation. En 2021, la

Ville a octroyé à la Fondation une avance de 500 000 francs pour les fonds perdus, et finalement la Fondetec n'a rien prêté, car les entreprises ne remplissaient pas les critères. En ce qui concerne les capitaux propres, entre 2021 et 2022, on a reçu un seul versement de la Ville de Genève à hauteur de 1 million de francs, et donc les capitaux propres ont augmenté de la même somme. Il évoque la perte cumulée de 21 197 114 francs. Le résultat annuel comptabilise une perte de 1 038 289,87 francs.

Il passe au compte de résultats. Dans le compte de pertes et profits 2022, les charges de personnel sont équivalentes, et correspondent au budget. Au niveau des changements par rapport au point 37, c'est-à-dire la subvention à redistribuer, la somme de 5 millions de francs correspond aux bons solidaires, et c'était une subvention qui avait été redistribuée. La Fondetec a géré la partie comptable, et distribué l'argent, ce qui a généré un travail conséquent. Il passe aux revenus divers, qui ont augmenté car la Fondetec prête de l'argent, et certaines de ces personnes ne remboursent pas, ils sont donc provisionnés en cas de faillite, le montant est amorti et sort du bilan. Il informe qu'une personne au sein de la Fondation est chargée de mener les suivis, et d'estimer si ces personnes ont amélioré leur fortune. Il informe que la Fondetec a récupéré 207 000 francs cette année, alors que 67 500 francs étaient prévus au budget. Les charges financières sont composées de pertes sur débiteurs, ainsi que d'une provision. Les revenus financiers correspondent aux revenus de l'intérêt, et la Fondation réajuste la provision de l'année précédente, ce qui comptablement peut créer des charges ou des produits non monétaires importants. On arrive à un résultat opérationnel d'une perte de 1 038 289 francs, soit 622 849,13 francs comme écart, et il conclut que les comptes présentent de meilleurs résultats que budgété.

Un commissaire demande quel traitement est mis en place pour les entreprises qui ont fait un emprunt à la Fondetec et qui ne le remboursent pas à temps.

M. Janin répond que cela est traité au cas par cas. Une entreprise peut ne pas avoir payé pendant trois mois, mais la Fondation privilégie le contact, et ne dépose pas l'acte de défaut de bien ou ne lance pas la poursuite directement. Des négociations ont lieu, qui peuvent mener à une suspension, ou à une diminution du remboursement.

M^{me} Thobellem ajoute que les provisions étaient auparavant automatiques après trois mois de non-paiement du remboursement, et à présent on anticipe, et il n'y a plus de provision automatique. Pour cette raison, on observe une opération financière, cela ne signifie pas que la Fondetec a eu plus de souci, elle a simplement comptabilisé moins de provisions. Une analyse est menée de manière préventive.

M. Janin donne l'exemple d'un restaurant à qui la Fondation a prêté de l'argent. Ce dernier rembourse régulièrement son emprunt, mais son bail est rési-

lié, ce qui signifie que son activité économique va disparaître. La Fondation le comptabilise en provision, bien qu'il ait toujours payé à temps. Depuis ce cas, la Fondetec essaie d'anticiper au mieux, et il informe que la Fondation contacte une fois par mois les entreprises à qui elle a prêté de l'argent.

Un commissaire se questionne sur les 500 000 francs qui ont été octroyés pour les aides à fonds perdus. Il demande si cette somme sera rétribuée à la Ville.

M^{me} Thobellem répond que l'argent a déjà été rétribué à la Ville en 2022, et informe que la Fondation a utilisé une partie de cette somme pour mettre en place un système informatique.

Un commissaire demande combien ont coûté les Bons solidaires en termes de personnel.

M^{me} Thobellem indique que ce travail a été dirigé uniquement par le personnel, et notamment par le directeur, M. Fatio. La Fondetec était la cheville ouvrière du processus des bons solidaires, et elle n'a pas participé à l'activité commerciale.

Un commissaire remarque que les revenus divers ont été budgétés faiblement, alors que la somme aux comptes est assez élevée.

M. Janin indique que ce chiffre correspond à une moyenne des années précédentes. La Fondation reçoit régulièrement des revenus supplémentaires, qui sont inattendus. Il donne l'exemple d'une personne qui est revenue à meilleure fortune car elle a reçu un héritage.

M^{me} Thobellem ajoute que la Fondetec a mis en place des mandats d'accompagnement, en précisant que M. Fatio offre ses services, et certains sont rémunérés, par exemple les formations Level+ et New Start. Les mandats sont difficiles à évaluer, et l'argent est comptabilisé dans les revenus.

Elle poursuit sa présentation, et passe au comparatif 2021-2022. Elle rappelle que les porteurs et porteuses de projet paient une taxe d'inscription pour que les gestionnaires puissent traiter leur dossier et proposer leur projet au conseil de fondation. Il y a eu moins de taxes en 2022, donc moins de personnes qui ont proposé un projet. Cela étant, elle observe qu'il y a eu plus de décisions acceptées en 2022 qu'en 2021, et moins de décisions refusées en 2022 qu'en 2021, ce qui est dû à l'amélioration de la qualité des dossiers déposés, et indique que cette différence de décisions acceptées représente environ 400 000 francs.

Elle passe au tableau suivant qui présente les chiffres de 2023 au 31 juillet. Quarante dossiers ont été déposés, 34 décisions ont été prises, dont 18 positives, pour un montant de 2 230 250 francs. La Fondation travaille également pour éviter certains dossiers, et une augmentation du nombre de dossiers déposés ne signifie pas que la qualité est assurée. Les dossiers qui ne correspondent pas aux

critères de la Fondetec seront systématiquement refusés, pour diminuer le temps de travail du Conseil, et pour renforcer la dimension opérationnelle de l'équipe. Il a été décidé d'établir une feuille de route, qui prévoit que deux préavis négatifs du ou de la gestionnaire de la Fondetec et de la direction seront suffisants pour refuser le dossier, peu importe le montant. Cette nouvelle façon de faire offre un gain de temps par dossier de presque une heure. L'idée est d'optimiser le fonctionnement du conseil de fondation, et des ateliers ont été mis en place cette année pour travailler sur différents aspects de son fonctionnement.

L'équipe de la Fondetec et la direction sont fières d'avoir mis en place cet accélérateur de création d'entreprises: la LIDEV Factory, qui est innovante dans le sens où il n'y en a pas à Genève qui sont liés à la durabilité. La Fondetec fait des appels à projets, des coachings liés à la durabilité et l'objectif est que ces personnes présentent des dossiers liés à la durabilité. Elle informe que la Fondation considère et évalue les aspects environnementaux et sociaux comme des critères principaux. Actuellement, l'objectif du Conseil est de mettre en place un accélérateur dans le domaine de l'artisanat. La Fondetec a signé une convention avec le Conseil administratif, qui a demandé à la Fondation de mettre en place une pépinière artisanale. Elle indique que le Conseil municipal et le Conseil administratif se prononceront à ce sujet, et elle rappelle que la Manufacture collaborative (MACO) effectue déjà ce travail, en précisant que la Fondetec n'a pas vocation à faire concurrence au marché privé. Actuellement, un partenariat se développe entre la direction et la MACO pour mettre en place cet accélérateur de création d'entreprises dans le domaine de l'artisanat.

Elle présente la page 7 du rapport d'activité. Il s'agit d'une cartographie qui englobe les 30 entreprises qui ont été financées en 2022, ainsi que leurs spécificités. La direction a travaillé, sous l'impulsion du conseil de fondation, avec un étudiant pour récolter des données, qui sont en cours d'exploitation, pour avoir une cartographie par quartier de toutes les entreprises actuelles à Genève, qui ne sont pas forcément soutenues par la Fondetec. L'objectif de la Fondation est d'analyser l'économie par quartier. Cela n'avait pas été mis en place durant l'ancienne législature, et on est revenu sur ce projet de travailler par quartier, pour noter les quartiers où la Fondetec n'intervient pas, comme les quartiers des Pâquis et des Nations. Les activités de la Fondation interviennent plutôt dans le centre de Genève. L'idée est d'être proactif dans la recherche de porteurs et porteuses de projet dans des activités diversifiées, et notamment dans l'artisanat.

Elle passe aux annexes, avec un tableau qui présente notamment les pertes nettes, et informe que le taux d'intérêt couvre les pertes. On ne peut pas se baser sur une année de pertes. Il y a parfois d'importants dossiers qui se comptabilisent en pertes pendant une année, et dépassent alors de manière significative les 5%. Et une fois que cela a été lissé sur douze ans, les pertes se situent en dessous du taux d'intérêt.

Un commissaire remarque qu'en 2022 les dossiers de 28 entreprises ont été acceptés, 20 ont été refusés, et trois faillites sont mentionnées dans les statistiques. Il rappelle que la fondation a pour objectif de défendre la création d'entreprises, et redoute les faillites. Il demande quelles sont les conclusions à prendre par rapport à ces faillites, si elles interviennent rapidement ou s'il s'agit d'anciens dossiers. Il demande ensuite s'il est possible d'en tirer un enseignement ou si cela varie trop en fonction des cas.

M^{me} Thobellem propose de répondre par écrit à la commission. Une des faillites concerne une entreprise qui rencontrait des difficultés déjà avant le Covid-19, et la crise sanitaire l'a fait faire faillite. La troisième est une ancienne faillite. Elle déclare ignorer les causes de la deuxième faillite. Elle indique que la Fondetec n'a pas suffisamment de faillites pour que les causes soient établies de manière générale.

M. Janin ajoute que parfois des éléments exceptionnels interviennent lors de faillites, par exemple un accident dans la vie de la personne qui fait qu'elle ne peut plus travailler, et l'entité ne peut donc plus exister. Certaines faillites sont dues au fait que le marché de l'entreprise n'existe plus. Il ajoute que parfois cela est dû à une mauvaise gestion de l'entrepreneur. Il informe que la personnalité fait beaucoup, et la Fondation a également mis au point des critères liés à la personne, et pas uniquement par rapport au projet qui est formulé.

Un commissaire remarque que parmi les domaines d'activité, la restauration reste l'investissement le plus important. Il demande si ce domaine présente le plus de difficultés, et par conséquent de faillites.

M. Janin répond qu'ils ont à disposition un document qui résume toutes les faillites, et les secteurs d'activité. La Fondetec se situe en dessous de la moyenne des faillites sur le marché, car la fondation communique avec la personne, essaie de comprendre les raisons d'un éventuel retard et propose de diminuer ou de suspendre momentanément le remboursement, contrairement à une banque qui envoie uniquement des bulletins de versement, et des rappels. Pendant le Covid la Fondetec a suspendu tous les remboursements pendant trois mois. Certaines entreprises étaient presque en faillite, et grâce à cette mesure elles ont fini par se relever.

Un commissaire estime que le rapport de la Fondetec est clair et dynamique, et ajoute que cela donne envie d'aller à la rencontre des créateurs et créatrices d'entreprises. M. Janin encourage la commission à se rendre sur place pour rencontrer les créateurs et créatrices d'entreprises.

M^{me} Thobellem mentionne la page 31 du rapport, qui montre que la Fondetec a soutenu sept entreprises dans le domaine de la restauration. Ce domaine est le plus important en 2022, et en 2021 il s'agissait des commerces.

Le commissaire demande à quoi sert généralement le crédit que l'entrepreneur contracte (investissement, fonds de roulement).

M^{me} Thobellem répond que cette information est inscrite dans les dossiers, et est plutôt variable, cela peut concerner un fonds de roulement, l'acquisition de matériel informatique ou autres, la rénovation du lieu, etc. Cela dépend du métier.

M. Janin ajoute que certains empruntent pour financer un fonds de roulement, notamment ceux qui n'ont pas besoin d'acheter une arcade ou d'effectuer des travaux. Dans le domaine de la restauration, il est souvent nécessaire de racheter le fonds de commerce ou du matériel, cela dépend du secteur d'activité.

Un commissaire demande si le taux de remboursement à 5% restera inchangé, bien que les taux réels montent actuellement à 8%.

M. Janin répond que ces dernières années le taux de 5% était considéré comme élevé. En comparant avec ce qui se fait ailleurs, le taux de 5% est juste, et il rappelle que la Fondation finance des projets en démarrage, et prend des risques, ce qui n'est pas le cas des banques. Il est d'avis que ce taux restera à 5%.

Le commissaire demande si les entrepreneurs sociaux qui empruntent de l'argent à la Fondetec mettent des garanties personnelles en jeu.

M^{me} Thobellem répond par la positive. Les fonds propres sont un élément d'analyse, et plus les fonds propres sont élevés, moins le risque est important. En cas de fonds propres trop peu élevés, la Fondation se concentre sur la compétence et la personnalité du porteur ou de la porteuse de projet. S'il y a un problème dans le dossier ou si le porteur de projet ne les a pas convaincus, le dossier est refusé.

M. Janin explique que le porteur de projet est aussi cosolidaire à titre privé.

Le commissaire comprend que si l'entreprise fait faillite, la personne garde la dette, et une faillite personnelle est déclarée dans le cas où la personne n'arriverait pas à rembourser l'emprunt.

M. Janin confirme les propos du commissaire.

Une commissaire remarque que la MACO a été évoquée comme le futur incubateur d'artisanat. Les lieux d'artisanat sont situés à la Jonction, et elle demande pour quelles raisons la MACO a été désignée comme générateur d'artisanat.

M^{me} Thobellem répond que la MACO détient une pépinière, et travaille déjà avec des artisan-e-s. La Ville souhaitait que la Fondetec mette en œuvre cet accélérateur. Les services mènent régulièrement des réflexions pour estimer notamment s'il est pertinent que la Fondation mette en place une pépinière artisanale, ou comme elle le fait déjà, de démarrer un accélérateur pour créer des entreprises

dans le domaine de l'artisanat. Elle le fait avec la MACO, car cette dernière travaille déjà dans ce domaine.

Une commissaire demande ce qu'ils entendent par le terme de pépinière.

M^{me} Thobellem dit que c'est une pépinière d'entreprises.

Une commissaire rappelle que la MACO organise des prêts d'objets, et ils ne font que très peu de bénéfiques, si ce n'est pas de bénéfice, et elle précise qu'ils sont surtout à la recherche de bourses d'études pour avoir des financements. Dans une pépinière d'entreprises, il est prévu d'avoir des retombées financières conséquentes.

M^{me} Thobellem déclare que ce partenariat apportera à la Fondetec et également à la MACO.

M. Janin ajoute que l'évènement économiquement viable est essentiel.

Le commissaire comprend que le taux d'intérêt de 5% que la Fondation pratique permet de couvrir les prêts non remboursés.

M^{me} Thobellem confirme les propos du commissaire.

Le commissaire comprend que les frais de fonctionnement sont pris en charge par la subvention de la Ville (1 million de francs). D'un point de vue financier, la pratique des prêts est équilibrée. Il demande s'il conviendrait alors d'adapter le taux pratiqué par la Fondetec, pour suivre la logique de cet équilibre financier.

M. Janin répond que ce serait difficile de l'adapter comptablement, il faudrait recalculer le taux chaque année. Il confirme que la réflexion du commissaire est logique.

M^{me} Thobellem ajoute que ce tableau décortique l'encours moyen, qui est demandé par le CFI. La Fondation vise des objectifs d'augmentation de cet encours moyen, en fonction des pertes et des récupérations.

M. Janin dit qu'il faut prendre en considération un élément positif pour la Ville et l'économie locale, mais qui est négatif pour la Fondetec; certaines entreprises fonctionnent très bien, ce qui fait qu'elles anticipent le remboursement et sortent ainsi du bilan. On a l'impression que la Fondation prête moins, mais ce n'est pas le cas. En 2022, on comptabilise des anticipations de remboursement assez importantes.

Le commissaire comprend que lorsqu'un prêt est remboursé de manière anticipée, la personne ne doit pas payer des intérêts toute la durée de remboursement initialement prévue.

M. Janin confirme et rappelle que c'est une spécificité de la Fondetec.

Le commissaire remarque que des prêts sans intérêt ont été octroyés dans le cadre de la crise Covid-19, ainsi que des versements à fonds perdus.

M^{me} Thobellem indique qu'il n'y a pas eu de versements à fonds perdus. La Ville a délégué les prêts Covid-19 à la Fondetec dont le taux d'intérêt est à 0. Certains sont encore en cours.

Une commissaire comprend que la Fondetec prévoit de mener un travail qui apportera une vue précise de l'économie, dans le but d'estimer les besoins en commerce dans chaque quartier. Pourtant, une personne qui souhaite ouvrir une entreprise effectuera d'elle-même ce travail d'étude de marché, et elle s'interroge donc sur la visée de ce travail.

M^{me} Thobellem répond que la Fondetec souhaite se diversifier et diversifier ses secteurs d'activité, elle ne va pas se défaire de la restauration, mais ne compte pas privilégier un secteur plus qu'un autre. Certains quartiers sont des déserts d'un point de vue de l'entrepreneuriat, et c'est justement à ces endroits que la Fondation doit faire des appels à projets, avec des accélérateurs. Il faut également s'assurer que les prestations de la Fondetec soient connues dans tous les quartiers. C'est donc un élément de stratégie que le Conseil met en place, dont une communication développée dans les quartiers pour ne pas être uniquement présente dans le centre. Cet état des lieux donnera une idée des manques et des besoins par quartier et informera où la Fondation doit intervenir pour ne pas passer à côté de projets.

Une commissaire remarque que la Fondetec travaille sur de nouvelles stratégies et perspectives, et demande d'avoir plus d'informations à ce sujet.

M^{me} Thobellem déclare en outre que la Fondation mettra en cours prochainement une feuille de route adressée au CFI, et elle a profité de cette opportunité pour travailler sur d'autres sujets, tels que la stratégie de la Fondation, l'activité de financement, sa diversification, les activités de conseil, les accélérateurs, l'hébergement, les pertes sur débiteurs. Le service travaille ensuite sur la communication interne et externe, et sur la promotion des prestations de la Fondetec, sur l'optimisation de la gouvernance interne entre le Conseil, la direction et l'équipe, afin que le Conseil sorte de l'opérationnel et travaille sur les risques avec des outils informatiques adaptés et des indicateurs pour prendre les meilleures décisions. L'idée est également de responsabiliser l'équipe, d'avoir un seul gestionnaire plutôt que trois, ainsi qu'un directeur qui critique le dossier, et des membres du Conseil qui valident le risque. Elle donne l'exemple des audits. Il a été décidé de ne plus avoir de systématique et de ne pas forcément auditionner les entreprises qui dépassent le montant de 100 000 francs. S'il y a peu de chance qu'elles soient retenues, ou en cas de double préavis négatif, les entreprises ne

sont plus auditionnées, mais on peut par exemple repêcher un porteur qui demande 80 000 francs, bien que son dossier soit mitigé. Actuellement, la Fondation n’auditionne pas en dessous de 100 000 francs. Elle ajoute qu’une checklist a été établie afin de raccourcir la durée des débats en ne s’attardant plus sur les détails.

Une commissaire demande si la Fondetec prévoit de travailler avec l’observatoire du Canton pour élaborer cette cartographie des commerces.

M^{me} Thobellem répond que c’est le directeur qui a pris ce projet en charge, et un étudiant a travaillé pendant un an à la réalisation de ce projet. Elle reviendra vers la commission par écrit.

Un commissaire comprend que le Conseil administratif a souhaité que la Fondation favorise l’artisanat. Il demande si la Fondetec peut refuser une impulsion du Conseil administratif.

M^{me} Thobellem indique que la convention de 2017 lie le Conseil administratif et le conseil de fondation de la Fondetec. La Fondation ne peut pas refuser les demandes du Conseil administratif, mais elle peut faire des propositions.

Un commissaire comprend que l’idée a été amenée par le Conseil administratif, et que la Fondetec se charge de l’aspect opérationnel.

M^{me} Thobellem confirme les propos du commissaire. Cela ne se fera pas forcément sous la forme d’une pépinière.

Un commissaire demande quelle était la demande initiale.

M^{me} Thobellem répondra par écrit à la commission.

Un commissaire remarque que des entreprises dans l’enseignement peuvent être soutenues par la Fondetec, et il demande aux auditionnés de citer un exemple.

M^{me} Thobellem répondra par écrit.

Un commissaire socialiste remarque que la Fondation a soutenu le Café des banques, et il demande pour quelles raisons cette entreprise avait besoin d’aide.

M. Janin répond que l’entité a rencontré des difficultés financières.

Discussion

Un commissaire socialiste s’étonne du projet de la Fondetec de mettre en avant l’artisanat. Les réponses données aux questions de la commissaire socialiste n’étaient pas claires, notamment celles liées à la MACO. Il propose d’auditionner le Conseil administratif, pour comprendre leur intention et leur vision par rapport à ces collaborations.

Proposition d'audition de M. Gomez

La proposition d'audition est acceptée par 11 oui (4 S, 1 UDC, 1 EàG, 1 LC, 3 PLR, 1 Ve) contre 3 non (2 Ve, 1 LC).

Note du rapporteur: sur demande du président, le magistrat est contacté et la réponse du département aux différents éléments est la suivante.

La Fondetec et la pépinière artisanale

Lors du renouvellement du capital de dotation de la Fondetec en 2016, le Conseil municipal a demandé à la Fondetec d'étudier l'opportunité de créer une pépinière artisanale. Le conseil de fondation, lors de sa réflexion sur sa stratégie, est arrivé à la conclusion que la problématique était plutôt d'ordre foncier: vu la difficulté à trouver des surfaces industrielles ou artisanales à des prix supportables pour des jeunes entreprises artisanales en démarrage en Ville de Genève, le projet ne pourrait pas aboutir. Seule la Ville elle-même peut décider de mettre à disposition une telle infrastructure et, dans ce cas, la Fondetec serait idéalement positionnée pour travailler sur l'opérationnalisation de ce projet.

La MACO

La MACO est une association faitière qui est basée dans la zone industrielle des Charmilles (ZIC). Elle est composée de plusieurs associations, dont la Manivelle qui est effectivement une bibliothèque d'objets. Il y a aussi Matériuum qui propose des matériaux de construction de récupération et le FabLab OnL'fait qui offre l'accès à des machines numériques telles que découpeuses laser ou machine à coudre numérique.

L'accélérateur artisanal Fondetec / OnL'fait

Afin de pouvoir développer l'artisanat en Ville de Genève en attendant une éventuelle pépinière artisanale, la Fondetec a décidé de s'associer avec le FabLab OnL'fait afin d'offrir un accélérateur artisanal nommé Axel Artisanat. Ce programme d'une durée de 12 semaines a pour vocation d'aider des personnes ayant un projet entrepreneurial dans le domaine de l'artisanat. Grâce au savoir-faire du FabLab, les personnes auront accès aux machines numériques et au savoir-faire de OnL'fait pour développer leur prototype et à l'accompagnement des experts de la Fondetec pour les questions entrepreneuriales, de proposition de valeur, de business plan et de prévisionnel financier.

Importance de l'artisanat dans l'écosystème de la Ville

L'artisanat joue un rôle crucial dans l'économie locale de Genève, offrant des emplois diversifiés et stimulant l'innovation durable.

Les principales motivations pour cet accélérateur sont les suivantes:

- création et maintien d'emplois diversifiés;
- l'artisanat est sous-représenté dans le portefeuille de la Fondetec. La diversification est importante pour renforcer l'attractivité de la Ville pour ses entreprises et ses habitants. Elle permet aussi de limiter le risque sectoriel du portefeuille;
- réhabilitation des arcades dans les quartiers avec une offre de prestations locales, innovantes et durables.

Les coûts de l'accélérateur

Le budget opérationnel annuel de l'accélérateur se monte à environ 100 000 francs, comprenant les heures d'accompagnement, le matériel et le coaching individualisé de la part du FabLab OnL'fait. Ce montant est financé par des subventions provenant du Canton et de la Loterie romande.

Les coûts liés au travail de la Fondetec sont représentés par le temps mis à la disposition de son équipe et d'environ 2000 francs pour des interventions de la part de partenaires externes. Cela provient du budget de fonctionnement de la Fondetec.

Séance du 27 septembre 2023

Discussion et votes

Le président propose de voter les comptes 2022 de la Fondetec. Les commissaires approuvent.

En l'absence de prises de position, le président met aux voix l'approbation des comptes 2022 de la Fondetec.

Les comptes 2022 de la Fondetec sont acceptés à l'unanimité.

*Approbation du rapport d'activité et des comptes 2022 de la Fondetec
(PRD-357)*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 11, alinéa 3 des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) (PA 457.01);

sur proposition de la commission des finances,

décide:

Article unique. – Le rapport annuel 2022, le compte d'exploitation et le bilan au 31 décembre 2022, le tableau de financement ainsi que le rapport de l'organe de révision du 10 mai 2023 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) sont approuvés.